Tarif Particuliers Crédit Agricole Val de France
Ce document est une copie archivée par MoneyVox le 16 octobre 2026. Voir tous les tarifs bancaires

PARTICULIERS

VOS TARIFS AU QUOTIDIEN

CONDITIONS TARIFAIRES EN VIGUEUR AU 1ER JANVIER 2027

Tarifs en euros TTC lorsque la TVA est applicable

VAL DE FRANCE

Extrait standard des tarifs*

(Liste nationale des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement)

Les tarifs ci-dessous sont hors offre groupée de services (package) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle

Liste des services	Prix en euros
Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc) (Crédit Agricole en Ligne)	GRATUIT Hors coût du fournisseur d'accès Internet
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS	2,65 € /mois permettant de recevoir 2 alertes par semaine soit, pour information 31,80 €/an
Tenue de compte • Pour les clients en relevé papier	2,15 € /mois soit, pour information 25,80 € /an
• Pour les clients en e.relevé et les plus 75 ans sans e.relevé	1,65 € /mois soit, pour information 19,80 € /an
• Pour les 18-25 ans	GRATUIT
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) Mastercard ou Visa	50,85 € /an
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé) Mastercard ou Visa	48,40 € /an
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) L'Autre Carte	19,50 € /an
Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)	1,00 € / retrait à partir du 3ème retrait / mois
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement SécuriCOMPTE	2,00 € /mois soit, pour information 24,00 € /an
Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel classique ou instantané) • En agence • Par Internet	 4,30 € /virement GRATUIT
Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA)	GRATUIT
Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA)	GRATUIT
Commission d'intervention • Par opération • Plafond mensuel	 8,00 € 80,00 €

*Les établissements de crédit ont la possibilité de présenter en tête de leurs plaquettes tarifaires un extrait standard des tarifs.

SOMMAIRE

Extrait standard des tarifs P.2

Ouverture, fonctionnement et suivi de votre compte en euros P.5

Ouverture, transformation, clôture
Relevés de compte
Tenue de compte
Services en agence

Banque à distance P.7

Abonnement à des services de banque à distance
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS ou sur la gestion du compte par SMS

Vos moyens et opérations de paiement P.8

Cartes
Virements
Prélèvements SEPA / TIP SEPA
Chèques

Offres groupées de services P.13

Offre Prestige
Offre Premium
Offre Essentiel
Offre Eko
Offre Crédit Agricole à destination de la clientèle en situation de fragilité financière : Le Compte à Composer
Module Budget Protégé
Offres qui ne sont plus commercialisées

Irrégularités et Incidents P.21

Commission d'intervention
Opérations particulières
Incidents de paiement

Découverts et Crédits P.23

Découverts
Crédits à la consommation
Crédits immobiliers

Épargne et Placements financiers P.25

Épargne bancaire
Placements financiers

Offres pour les jeunes P.28

Opérations à l'étranger P.30

Le change
Chèque
Autres opérations

Assurances et Prévoyance P.31

Assurance pour vous et vos proches
Assurance pour vos biens
Assurance pour vous protéger au quotidien
Assurance Emprunteur
Assurance de la Banque au Quotidien

Successions P.33

Autres services P.34

Mon Sécuricoffre+
Banque Privée
Protection des particuliers
Magazines

Résoudre un litige P.38

Cette plaquette tarifaire comprend les prix des produits et services liés à la gestion d'un compte de dépôt, ainsi que les principales conditions tarifaires applicables aux autres opérations, produits ou services. Votre conseiller ou votre agence est à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.
Nos conditions tarifaires sont consultables gratuitement auprès de l'ensemble de nos agences et sur internet www.ca-valdefrance.fr (hors coût du fournisseur d'accès à Internet).

Ouverture, Fonctionnement et Suivi de votre compte

Ouverture, Transformation, Clôture

Ouverture de compte ▲●	GRATUIT
Clôture/transfert de compte ▲●	GRATUIT
Désolidarisation du compte joint	GRATUIT
Service d'aide à la mobilité bancaire	GRATUIT
Services bancaires de base (fournis dans le cadre du droit au compte : article L.312-1 et article D.312-5-1 du Code monétaire et financier) mentionnés par le symbole ▲	GRATUIT

▲ **Services bancaires de base** : Ces services comprennent : l'ouverture, la tenue et la clôture du compte, un changement d'adresse par an, la délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire, la domiciliation de virements bancaires, la fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte, l'encaissement de chèques et de virements bancaires, les paiements par prélèvements SEPA, titre interbancaire de paiement SEPA ou par virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance, des moyens de consultation à distance du solde du compte, les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte, une carte de paiement dont chaque utilisation est autorisée par l'établissement de crédit qui l'a émise permettant notamment le paiement d'opération sur internet et le retrait d'espèces dans l'Union européenne, deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services, la réalisation des opérations de caisse. Le droit au compte ne comprend ni la délivrance d'un chéquier ni l'ouverture d'une autorisation de découvert.

Relevés de compte

	Papier	e.relevé[1]
Relevé mensuel ▲●	GRATUIT	GRATUIT
Relevé par quinzaine (2 par mois)	2,00 € /mois	1,00 € /mois
Relevé décadaire (3 par mois)	3,00 € /mois	1,50 € /mois
Relevé journalier	1,15 € /envoi	0,60 € /envoi
Réédition du relevé de compte du mois en cours	3,15 €	
Relevé annuel des frais	GRATUIT	GRATUIT
Relevé de frais sur instruments financiers	GRATUIT	GRATUIT
Relevé global des avoirs (épargne/crédit)	• Relevé annuel	25,90 € /an
	• Relevé semestriel	12,90 € /semestre
	• Relevé trimestriel	6,50 € /trimestre

1- Les e.relevés sont mis à disposition et consultables par le client dans son espace personnel du service de banque à distance par Internet «Crédit Agricole en Ligne», à la rubrique e-Documents.

● Les prestations identifiées par ce symbole sont les prestations de base mentionnées par l'article D.312-5 du Code monétaire et financier.

Tenue de compte

Tenue de compte ▲● • Pour les clients en relevé papier • Pour les clients en e.relevé et les plus 75 ans[1] sans e.relevé • Pour les 18-25 ans	2,15 € /mois 1,65 € /mois GRATUIT
Frais de gestion de compte inactif[2] ▲●	30,00 € /an
Délivrance de Relevé d'Identité Bancaire ▲●	GRATUIT
Forfait des opérations courantes illimitées Comprenant l'émission d'un virement SEPA (virement SEPA occasionnel ou permanent), la réception d'un virement SEPA, les frais par paiement d'un prélèvement SEPA, les frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA et le paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA	1,00 € /mois

Services en agence

Versement d'espèces ▲●	GRATUIT
Remise de chèque(s) ▲●	GRATUIT
Retrait d'espèces en agence sans émission de chèque ▲●	GRATUIT
Retrait Carte minute[3] y compris retrait dans un Relais CA	5,00 € /retrait
Mise à disposition de fonds ou d'un chèque de banque dans une autre Caisse Régionale de Crédit Agricole	20,75 €
Frais de location de coffre-fort (selon la taille)	86,15 € à 229,45 € /an
Frais d'ouverture de coffre-fort (perte ou vol des clés, succession, oubli de combinaison...)	Nous consulter
Edition d'attestation d'avoirs (par attestation)	12,20 €
Frais de recherche de documents[4]	18,35 € /document

1 - Cette mesure s'inscrit dans une démarche RSE, et vise à favoriser l'accès à l'information des clients éloignés du numérique

2 - Frais prélevés annuellement sur chaque compte sans mouvement depuis 12 mois, dans la limite de 30€ et du solde créditeur du compte, après déduction des frais et commissions perçus par la Caisse Régionale en contrepartie des opérations relatives à la gestion et à la clôture de ces comptes inactifs et produits et services bancaires liés à ces comptes.

3 - Délivrance d'une carte de retrait d'espèces en euros, à usage unique.

4 - Hors relevé de compte du mois en cours et Imprimé Fiscal Unique.

Banque à distance

Abonnement à des services de banque à distance

(Internet, téléphone fixe, SMS, etc.) Hors coût du fournisseur d'accès à Internet

Internet

Service de banque à distance par Internet - Offre Vision Service de banque à distance par Internet comprenant la consultation des comptes, la réalisation de virements internes et la souscription de produits et services par signature électronique	GRATUIT
Service de banque à distance par Internet ▲● - Offre Vision+ Services inclus dans Offre Vision + virements externes SEPA	GRATUIT
Service de banque à distance par Internet - service de bourse en ligne Bourse Initial Bourse Intégral • à partir de 12 ordres par an • moins de 12 ordres par an Les frais d'utilisation applicables aux ordres de bourse figurent en page 26	 GRATUIT GRATUIT 96 € par compte titres
Service d'agrégation de comptes[1] Informations sur les comptes bancaires détenus dans d'autres banques	GRATUIT
Les services de banque à distance par Internet sont accessibles depuis : • Notre site internet www.ca-valdefrance.fr • Nos applications mobiles - Ma Banque - Envoyer de l'argent avec Wero[2] - Paiement Mobile dédiée aux paiements sécurisés en magasin[3]	TÉLÉCHARGEMENT ET ACCÈS GRATUIT

Téléphone avec Filvert service vocal

Plateforme téléphonique	GRATUIT

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS ou sur la gestion du compte par SMS

Mini-relevés • Nombre de SMS inclus	2,65 € /mois 1 ou 2 /semaine
Alerte écopage (mensuelle)	0,35 € /mois
Alerte temps réel de gestion	0,90 € /mois
Alerte achat à distance	0,90 € /mois
Alerte solde disponible (hebdomadaire)	0,35 € /mois
Alerte essentielle (mensuelle) - solde débiteur	0,90 € /mois
Alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement	GRATUIT
Alerte souplesse du découvert (mensuelle)	0,35 € /mois
Alerte solde débiteur et rejet d'opérations	GRATUIT

1 - Service disponible depuis l'application mobile Ma Banque.

2 - Offre réservée aux titulaires majeurs d'un compte de dépôt particulier ouvert dans une Caisse Régionale du Crédit Agricole et d'un accès au service de banque à distance par Internet. L'utilisation du service Wero nécessite l'acceptation des Conditions générales d'utilisation Ma Banque, un enrôlement au service Wero, la détention d'un smartphone compatible et un numéro de téléphone ou une adresse e-mail fiabilisée. Il permet de réaliser des virements instantanés SEPA entre particuliers dans la limite de 500€ par envoi d'argent et des plafonds de l'utilisateur fixés dans sa Convention de compte. Le bénéficiaire doit être enregistré dans l'annuaire Wero.

3 - Paiement Mobile : Téléchargement et accès gratuits de l'application Paiement Mobile, hors coût de communication selon opérateur. L'utilisation de l'application est soumise à conditions et nécessite un abonnement au service Crédit Agricole En Ligne et la détention d'un smartphone compatible avec accès à Internet.

Vos moyens et opérations de paiement

Cartes

Le logo))) vous indique les cartes disposant de la fonctionnalité sans contact. Il est possible de désactiver cette fonctionnalité sur l'application Paiement Mobile ou auprès de votre Conseiller.

Les cartes de paiement à débit différé et les cartes avec paiement par crédit renouvelable comportent la mention CREDIT. Les cartes de paiement à autorisation systématique et les cartes de paiement à débit immédiat comportent la mention DEBIT.

Pour toute souscription d'une seconde carte de paiement sur un même compte (hors l'Autre Carte) réduction de 50% sur la cotisation de la carte la moins chère. La réduction s'applique dès la 1ère cotisation.
En complément des cartes Gold et Visa 1er, bénéficiez d'une carte de secours à prix réduit : la carte O.K.OU.

✤ Existe aussi en carte sociétaire : prix identique

Bonus Sociétaire : A chaque opération de paiement ou de retrait dans les distributeurs Crédit Agricole, 0,01 € est versé par votre Caisse Régionale dans votre cagnotte OUIJAGI!byCA ; cagnotte distribuable aux associations référencées sur le site ca-ouijagi.fr

Les jeunes entre 18 et 25 ans bénéficient de 50 % de réduction sur la cotisation des cartes (hors L'Autre Carte, LSB, Maestro, Mastercard Eko, Globe Trotter, World Elite et Visa Infinite). Voir page 28.

Cotisation carte

Carte de paiement et de retrait)))

CATÉGORIE DE CARTE

	Débit immédiat	Débit différé
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à autorisation systématique)		
• L'Autre Carte ▲●	19,50 € /an	
• L'Autre Carte «Majeurs Protégés»	19,50 € /an	
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à autorisation systématique)		
• Maestro	38,15 € /an	
• Mastercard Eko	40,60 € /an	
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale)		
• Mastercard / Visa classic ✤	50,85 € /an	48,40 € /an
• Mastercard Globe Trotter (pour les 18/30 ans)	50,85 € /an	
• Gold Mastercard Jeunes Voyageurs (pour les 18/30 ans)	152,30 € /an	
• Gold Mastercard / Visa Premier ✤	152,30 € /an	145,00 € /an
• World Elite Mastercard / Visa Infinite ✤		336,50 € /an

Carte de paiement

	Débit immédiat	Débit différé
Fourniture d'une carte de débit vituelle (carte de paiement à autorisation systématique)	24,60 € /an	

Carte de crédit associée à un crédit renouvelable)))

	Paiement comptant à Débit immédiat	Paiement comptant à Débit différé
Mastercard Cartwin[1] ✤	50,85 € /an	48,40 € /an
Gold Mastercard Cartwin[1] ✤	152,30 € /an	145,00 € /an

Carte de retrait

Carte Libre Service Agence (LSA)[2]	GRATUIT
Carte Libre Service Bancaire (LSB)[2] Majeurs Protégés	11,45 € /an

Cartes qui ne sont plus commercialisées

Carte de débit (carte de paiement nationale)	
• Carte Nationale (plus commercialisée)	50,85 € /an
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale)	
• Mastercard Jeunes Voyageurs (pour les 18/30 ans)	50,85 € /an
Carte de retrait	
• Carte Libre Service Bancaire (LSB)[2]	11,45 € /an

Paiement par carte

Paiement par carte en euro[3] dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE) ●	GRATUIT
Paiement par carte en devises dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE)	
• Frais fixes	GRATUIT
• Frais variables	2,40%
• Frais de conversion monétaire[4]	Nous consulter
Autres paiements par carte[5]	
Frais proportionnels au montant du paiement	2,40%

Le paiement mobile sans contact en magasin bénéficie des mêmes tarifications que les paiements par carte.

1 - Les cartes Mastercard Cartwin et Gold Mastercard Cartwin sont des cartes associées à un compte de dépôt et à un crédit renouvelable. Ces cartes Cartwin sont facultatives. Elles portent la mention « CARTE DE CRÉDIT » au recto. Les paiements réalisés au comptant sont débités sur le compte de dépôt en fonction du type de débit de la carte choisie par le client :
- carte à débit immédiat : le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client au jour le jour.
- carte à débit différé : le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, à une date convenue.

2 - LSA : Retraits au(x) seul(s) distributeur(s) de votre agence. LSB : Retraits aux distributeurs Crédit Agricole en France.

3 - Ou en devise équivalente : Devise suédoise ou en leu roumain (conformément au règlement européen n° 2021/1230 du 14 juillet 2021).

4 - L'opération de change est effectuée au taux de change appliqué par Visa ou Mastercard au jour du traitement de l'opération. Ce taux s'exprime en marge de pourcentage appliquée au cours de change publié par la Banque Centrale Européenne (BCE). Voir exemples sur : https://www.credit-agricole.fr/ca-valdefrance/particulier/informations/tarifs.html

5 - Opérations de paiement hors champ d'application du règlement européen n° 2021/1230 du 14 juillet 2021

Retrait par carte

Retrait par carte en euro[1] dans un pays de l'Espace Économique Européen (EEE) (y compris les retraits par carte en euro dans la zone euro)

Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets

	du Crédit Agricole	d'une autre banque
- L'Autre Carte ▲● - Prélude	GRATUIT	1,00 € / retrait dès le 1er retrait
- Maestro - Mastercard / Visa - Mastercard Cartwin	GRATUIT	1,00 € / retrait à partir du 3ème retrait / mois
- Mastercard Eko	GRATUIT	1,00 € /retrait au delà de 25 retraits/an
- Mastercard Globe Trotter	GRATUIT	GRATUIT
- Gold Mastercard / Visa Premier - Gold Mastercard Cartwin - Visa Infinite / World Elite Mastercard	GRATUIT	GRATUIT

Retrait d'espèces par carte en devises dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE)

• Frais fixes	6,40 € /retrait
• Frais variables	2,40%
• Frais de conversion monétaire[2]	Nous consulter

Autres retraits d'espèces par carte[3]

Frais fixes	6,40 € /retrait
+ Frais proportionnels à l'opération	2,40%

Retrait par carte en dehors d'un distributeur automatique

Retrait d'espèces avec carte dans un Relais CA (périmètre Crédit Agricole Val de France)	GRATUIT
Retrait d'espèces de dépannage avec carte à un guichet en France, hors réseau CA ou à l'étranger	2,40% + forfait 10,95 € /retrait
Mise à disposition par la CR d'un retrait (sans carte) d'espèces de dépannage à la demande du porteur situé à l'étranger	forfait 10,95 € /retrait

Autres services par carte

Envoi de la carte en pli simple	GRATUIT
Commande de carte en urgence	GRATUIT
Réédition du code confidentiel (envoi par courrier ou par SMS)	11,20 €
Renouvellement suite à perte ou vol de la carte	9,65 €
Frais de refabrication de la carte en cas de détérioration	GRATUIT
Modification temporaire des plafonds d'utilisation à la demande du titulaire de la carte, en agence	11,65 €
Si modification réalisée sur les applis «Ma Banque» ou «Paiement Mobile», ou par téléphone auprès de SOS Carte	GRATUIT
Recherche de facturette	20,65 €
Frais d'opposition faite par le titulaire de la carte	GRATUIT

1 - Ou en devise équivalente : Devise suédoise ou en leu roumain (conformément au règlement européen n° 2021/1230 du 14 juillet 2021).

2 - L'opération de change est effectuée au taux de change appliqué par Visa ou Mastercard au jour du traitement de l'opération. Ce taux s'exprime en marge de pourcentage appliquée au cours de change publié par la Banque Centrale Européenne (BCE). Voir exemples sur : https://www.credit-agricole.fr/ca-valdefrance/particulier/informations/tarifs.html

3 - Opérations de paiement hors champ d'application du règlement européen n° 2021/1230 du 14 juillet 2021

Virements

Virement SEPA[1]

Opération libellée en euro à destination et en provenance d'un prestataire de services de paiement situé dans un pays de la zone SEPA. Les virements SEPA peuvent être classiques ou instantanés[2]

Émission d'un virement SEPA classique ou instantané ▲●

VIREMENT SEPA OCCASIONNEL	Internet	Agence
Frais par virement occasionnel		
• Vers un compte détenu au Crédit Agricole Val de France	GRATUIT	GRATUIT
• Vers un compte hors Crédit Agricole Val de France	GRATUIT	4,30 €
VIREMENT SEPA PERMANENT	**Internet**	**Agence**
Frais de mise en place d'un virement permanent	GRATUIT	GRATUIT
Frais par virement permanent		
• Vers un compte détenu au Crédit Agricole Val de France	GRATUIT	GRATUIT
• Vers un compte hors Crédit Agricole Val de France	GRATUIT	1,75 €
Réception d'un virement SEPA classique ou instantané ▲●		GRATUIT
Demande de rappel de virement SEPA ou instantané SEPA à l'initiative du donneur d'ordre		
• Si paiement < 8,60 €		Montant du paiement
• Si paiement > 8,60 €		9,80 €
Virement dit express émis vers la France en valeur compensée		15,05 €
Via WERO[3] - Service disponible depuis l'application mobile Ma Banque		
Frais par virement occasionnel		GRATUIT

1- Pays de la zone SEPA (cf. carte en page 37) :
- Pays de l'Union Européenne en zone euro : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre (partie grecque), Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie.
- Pays de l'Union Européenne en zone non euro : Bulgarie, Croatie, Danemark, Hongrie, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Suède.
- Pays de l'AELE (Association Européenne de Libre Echange) : Islande, Norvège, Liechtenstein et Suisse.
- Pour la France : départements et régions d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion et Mayotte), territoires de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et la partie française de Saint-Martin.
- Principauté de Monaco, Saint Marin, Ile de Jersey, Ile de Guernesey, Ile de Man, le Vatican et Andorre.
- Royaume-Uni.

2 - Le virement SEPA classique est exécuté dans un délai de 1 à 3 jours ouvrables. Le virement SEPA instantané est exécuté immédiatement, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

3 - Offre réservée aux titulaires majeurs d'un compte de dépôt particulier ouvert dans une Caisse Régionale du Crédit Agricole et d'un accès au service de banque à distance par Internet. L'utilisation du service Wero nécessite l'acceptation des Conditions générales d'utilisation Ma Banque, un enrôlement au service Wero, la détention d'un smartphone compatible et un numéro de téléphone ou une adresse e-mail fiabilisée. Il permet de réaliser des virements instantanés SEPA entre particuliers dans la limite de 500€ par envoi d'argent et des plafonds de l'utilisateur fixés dans sa Convention de compte. Le bénéficiaire doit être enregistré dans l'annuaire Wero.

Virement non SEPA

Opération libellée en devises ou en euro hors SEPA

Les opérations en devises supportent des commissions de change de 0,06% (montant ≤ à 75 000€) ou 0,03% (montant > à 75 000€), avec un montant minimum de 20,85 €.

Émission d'un virement non SEPA	
Fraction du virement	**Taux de commission à appliquer sur la tranche**
< 50 000 €	0,10%
≥ 50 000 € et < 150 000 €	0,05%
≥ 150 000 € et < 350 000 €	0,03%
≥ 350 000 €	0,01%
• Avec un montant de commission minimum de	(si opération en agence) 21,15 € (si opération par internet) 16,90 €
Correction sur virement non SEPA	18,90 €
Commission de transfert OUR	39,85 €
Réception d'un virement non SEPA	19,70 € /virement
Correction sur rapatriement non SEPA	20,30 €
Compte en devise Commission tenue compte mensuelle en devise	8,70 €

Prélèvements SEPA / TIP SEPA

Révocation et opposition de prélèvement SEPA	GRATUIT
Frais par paiement d'un prélèvement SEPA ▲●	GRATUIT
Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA ▲●	GRATUIT[1]
Information premier prélèvement SEPA	GRATUIT
Paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA ▲●	GRATUIT

Chèques

Paiement d'un chèque	GRATUIT
Remise de chèque(s) sur le compte ▲●	GRATUIT
Date de valeur chèque remis à l'encaissement à compter de son inscription sur le compte	J+1
Chéquier remis à l'agence	GRATUIT
Frais d'envoi de chéquier : • En Lettre Expert [frais de poste inclus] à la demande du client • En pli simple	8,70 € /envoi GRATUIT
Frais d'opposition chèque(s) ou chéquier(s) dont les numéros se suivent, par l'émetteur	18,95 €
Frais d'émission d'un chèque de banque ▲	16,10 €

1 - Y compris gratuité imposée par la loi.

Offres groupées de services

Les produits et services composant les offres groupées de services peuvent être achetés séparément

Cotisation à une offre groupée de services

Pour chaque service composant l'offre groupée de services, le nombre de prestations couvert par l'offre groupée de services est mentionné lorsque les prestations sont limitées. A défaut de précision, les prestations ne sont pas limitées.

Offre Prestige

Gestion du compte	Prix sociétaires 29,50 € /mois Prix non sociétaires 32,50 € /mois Prix jeunes 18-30 ans 17,50 € /mois
Tenue de compte	
Service d'alerte par SMS : alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement	
E-relevé mensuel	
Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc) : Crédit Agricole en ligne Vision option virement externe	
Commission d'intervention	
Commission d'intervention[1] : 12 /an	
Moyens et opérations de paiement	
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé) « World Elite Mastercard » ou « Visa Infinite » (cotisation carte)	
Fourniture d'une carte de débit virtuelle (carte de paiement à autorisation systématique) (cotisation carte)	
Envoi de la carte en pli simple à la demande du client	
Réédition du code confidentiel de la carte (envoi par courrier ou par SMS)	
Frais de refabrication de la carte perdue ou volée	
Émission d'un virement SEPA (occasionnel ou permanent, classique ou instantané, en agence ou en ligne)	
Réception d'un virement SEPA (classique ou instantané)	
Emission et réception d'un virement non SEPA	
Frais par paiement d'un prélèvement SEPA	
Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA[2]	
Paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA	
Frais d'envoi de chéquier en pli simple à la demande du client	
Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur	
Frais d'émission d'un chèque de banque	
Retrait d'espèces par carte[3]	
Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets de la Caisse Régionale Val de France	

1 - Les commissions perçues par les établissements de crédit ne peuvent dépasser par compte bancaire un montant de 8 euros par opération et de 80 euros par mois.
2 - Sauf gratuité imposée par la loi.
3 - Au moyen de la carte de paiement physique incluse dans l'offre.

Retrait d'espèces en euro[1] dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement

Retrait d'espèces en euro[1] ou en devises[2], dans ou hors pays de l'Espace Economique Européen (EEE), à un distributeur automatique d'un autre établissement

Retrait d'espèce de dépannage dans les agences de la Caisse régionale[3]

Paiement par carte[4]

En euro ou en devises[2], dans ou hors pays de l'EEE

Assurance de la Banque au Quotidien

Cotisation à une offre d'assurance perte/vol des moyens de paiement et effets personnels : SécuriCOMPTE Premium[5]

Cotisation à une offre d'assurance des achats à distance : SécuriWEB Premium

Merci pour l'info Prestige (version numérique)

- Accès illimité au service de renseignements Allô Expert de Merci pour l'info
- Accès illimité aux contenus et newsletters exclusifs de www.mercipourlinfo.fr
- Mon Kiosque Presse avec accès à 8 titres en version numérique (Merci pour l'info, Santé magazine, Détente Jardin, Régal, Maison Créative, Détours en France, Plus de Pep's, Parents)

Mon Sécuricoffre +

50 Go

Offre Premium

Gestion du compte

Tenue de compte

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la gestion du compte par SMS : alerte essentielle – mise à disposition et/ou envoi de moyens de paiement

E-relevé mensuel

Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc) : Crédit Agricole en ligne Vision option virement externe

Commission d'intervention

Commission d'intervention[6] : 2 /an

Moyens et opérations de paiement

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat ou à débit différé) Gold Mastercard ou Visa Premier (cotisation carte)

Fourniture d'une carte de débit virtuelle (carte de paiement à autorisation systématique) (cotisation carte)

Envoi de la carte en pli simple à la demande du client

Réédition du code confidentiel de la carte (envoi par courrier ou par SMS)

Frais de refabrication de la carte perdue ou volée

Prix sociétaires 15,50 € /mois

Prix non sociétaires 16,99 € /mois

Prix jeunes 18-25 ans 5,00 € /mois

Prix jeunes 26-30 ans 9,00 € /mois

1 - Ou en devise équivalente : devise suédoise ou leu roumain (conformément au règlement européen n° 2021/1230).
2 - Hors frais de conversion monétaire
3 - Délivrance dans une agence de la Caisse régionale du Crédit Agricole d'une carte de retrait d'espèce en euro, à usage unique, auprès d'un distributeur d'une agence de la Caisse régionale du Crédit Agricole.
4 - Avec vos cartes de paiement (physique et virtuelle) incluses dans l'offre. Chaque carte bénéficie de ces forfaits.
5 - Selon la loi, votre Caisse régionale vous rembourse des sommes débitées frauduleusement de votre compte sauf lorsque c'est vous qui agissez frauduleusement ou lorsque vous faites preuve de Négligence Grave. L'assurance SécuriCOMPTE ne se substitue pas aux obligations légales de votre Caisse régionale et offre une protection dans les cas décrits dans la Notice d'Informations.
6 - Les commissions perçues par les établissements de crédit ne peuvent dépasser par compte bancaire un montant de 8 euros par opération et de 80 euros par mois.

Émission d'un virement SEPA (occasionnel ou permanent, classique ou instantané, en agence ou en ligne)

Réception d'un virement SEPA (classique ou instantané)

Emission et réception d'un virement non SEPA : 10 virements /an

Frais par paiement d'un prélèvement SEPA

Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA[7]

Paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA

Frais d'envoi de chéquier en pli simple à la demande du client

Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur

Frais d'émission d'un chèque de banque : 3 /an

Retrait d'espèces par carte[8]

Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets de la Caisse Régionale Val de France

Retrait d'espèces en euro[1] dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement

Retrait d'espèces en euro[1] ou en devises[2] dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE) à un distributeur automatique d'un autre établissement

Retrait d'espèces en devises[2] hors de l'EEE à un distributeur automatique d'un autre établissement : 10 retraits /an

Retrait d'espèce de dépannage dans les agences de la Caisse régionale[2]

Pour les clients âgés entre 18 à 30 ans (inclus), sont inclus dans l'offre Premium de manière illimitée les frais suivants : retrait d'espèces en devises hors de l'EEE à un distributeur automatique d'un autre établissement.

Paiement par carte[8]

En euro dans un pays de l'EEE

En devises[2] dans ou hors pays de l'EEE : 10 paiements /an[9]

Pour les clients âgés entre 18 à 30 ans (inclus), sont inclus dans l'offre Premium de manière illimitée les frais suivants : paiement par carte en devises dans ou hors pays de l'EEE.

Assurance de la Banque au Quotidien

Cotisation à une offre d'assurance perte/vol des moyens de paiement et effets personnels : SécuriCOMPTE Premium[10]

Cotisation à une offre d'assurance des achats à distance : SécuriWEB Premium

Merci pour l'info Premium (version numérique)

- Accès illimité au service de renseignements Allô Expert de Merci pour l'info
- Accès illimité aux contenus et newsletters exclusifs de www.mercipourlinfo.fr
- Le magazine Merci pour l'info (12 numéros /an) dont ses guides pratiques en version numérique

Mon Sécuricoffre +

5 Go

7 - Sauf gratuité imposée par la loi.
8 - Au moyen de la carte de paiement physique incluse dans l'offre.
9 - Au delà des 10 paiements par carte inclus, se référer à la page 9 pour la tarification des paiements par carte en devises dans ou hors pays de l'EEE.

Offre Essentiel

Gestion du compte	
Tenue de compte	
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la gestion du compte par SMS : alerte essentielle – mise à disposition et/ou envoi de moyens de paiement	
E-relevé mensuel	
Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc) : Crédit Agricole en ligne Vision option virement externe	
Commission d'intervention	
Commission d'intervention[1] : 1 /an	
Moyens et opérations de paiement	
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat ou à débit différé) Mastercard ou Visa Classic (cotisation carte)	
Fourniture d'une carte de débit virtuelle (carte de paiement à autorisation systématique) (cotisation carte)	
Envoi de la carte en pli simple à la demande du client	Prix sociétaires 9,50 € /mois
Réédition du code confidentiel de la carte (envoi par courrier ou par SMS)	
Frais de refabrication de la carte perdue ou volée	Prix non sociétaires 10,00 € /mois
Émission d'un virement SEPA (occasionnel ou permanent, classique ou instantané, en agence ou en ligne)	
Réception d'un virement SEPA (classique ou instantané)	Prix jeunes 18-25 ans 3,00 € /mois
Frais par paiement d'un prélèvement SEPA	
Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA[2]	Prix jeunes 26-30 ans 6,00 € /mois
Paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA	
Frais d'envoi de chéquier en pli simple à la demande du client	
Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur	
Frais d'émission d'un chèque de banque : 1 /an	
Retrait d'espèces par carte[3]	
Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets de la Caisse Régionale Val de France	
Retrait d'espèces en euro[4] dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement	
Retrait d'espèces en euro[4] ou en devises[5] dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE) à un distributeur automatique d'un autre établissement	
Retrait d'espèce de dépannage dans les agences de la Caisse régionale[6]	

Pour les clients âgés entre 18 à 30 ans (inclus), sont inclus dans l'offre Essentiel de manière illimitée les frais suivants : Retrait d'espèces en devises hors de l'EEE à un distributeur automatique d'un autre établissement.

1 - Les commissions perçues par les établissements de crédit ne peuvent dépasser par compte bancaire un montant de 8 euros par opération et de 80 euros par mois.
2 - Sauf gratuité imposée par la loi.
3 - Au moyen de la carte de paiement physique incluse dans l'offre.
4 - Ou en devise équivalente : devise suédoise ou leu roumain (conformément au règlement européen n° 2021/1230).
5 - Hors frais de conversion monétaire
6 - Délivrance dans une agence de la Caisse régionale du Crédit Agricole d'une carte de retrait d'espèce en euro, à usage unique, auprès d'un distributeur d'une agence de la Caisse régionale du Crédit Agricole.
7 - Selon la loi, votre Caisse régionale vous rembourse des sommes débitées frauduleusement de votre compte sauf lorsque c'est vous qui agissez frauduleusement ou lorsque vous faites preuve de Négligence Grave. L'assurance SécuriCOMPTE ne se substitue pas aux obligations légales de votre Caisse régionale et offre une protection dans les cas décrits dans la Notice d'Informations.

Paiement par carte[3]	
En euro[4] dans un pays de l'EEE	

Pour les clients âgés entre 18 à 30 ans (inclus), sont inclus dans l'offre Essentiel de manière illimitée les frais suivants : paiement par carte en devises dans ou hors pays de l'EEE.

Assurance de la Banque au Quotidien	
Cotisation à une offre d'assurance perte/vol des moyens de paiement et effets personnels : SécuriCOMPTE Plus[7]	
Merci pour l'info Essentiel (version numérique)	
• Accès au service de renseignements Allô Expert de Merci pour l'info : 2 demandes /an • Accès illimité aux contenus et newsletters exclusifs de www.mercipourlinfo.fr • Le magazine Merci pour l'info (12 numéros /an) dont ses guides pratiques en version numérique	
Mon Sécuricoffre +	
5 Go	

Offre Eko (nouvelle offre commercialisée depuis le 29/04/2026. Offre uniquement souscriptible pour les nouveaux clients et les clients non détenteurs d'une offre groupée de services)

Gestion du compte	
Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc) : Crédit Agricole en Ligne Vision option virement externe	
Tenue de compte	
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la gestion du compte par SMS : alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement	
Moyens et opérations de paiement	
Fourniture d'une carte de débit virtuelle (carte de paiement à autorisation systématique) (cotisation carte). **Facturation de 5€/mois en cas de non usage de la carte virtuelle sur 30 jours consécutifs.**	GRATUIT
Émission d'un virement SEPA (occasionnel ou permanent, classique ou instantané, en agence ou en ligne)	
Réception d'un virement SEPA (classique ou instantané)	
Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur	
Paiement par carte[8]	
En euro[4] dans un pays de l'EEE	

Moyens et opérations de paiement avec la carte de débit physique en option	
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) « Eko Mastercard » (cotisation carte)	en option : 1€/mois (cotisation carte)
Paiement en euros[4] dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE)	GRATUIT
Retraits d'espèces à un distributeur automatique de l'ensemble des Caisses régionales de Crédit Agricole Mutuel et de la Banque Chalus	GRATUIT
Retraits d'espèces en euro dans la zone euro ET en euros[4] ou en devises[5] dans les autres pays de l'Espace Economique Européen (EEE) à un distributeur automatique d'un autre établissement : 3 retraits/mois	1€/retrait à partir du 4ème retrait/mois
Assurance de la banque au quotidien (en option)	
Cotisation à une offre d'assurance perte/vol des moyens de paiement et effets personnels : SécuriCOMPTE Plus en option à 1€ / mois	en option : 1€/mois

8 - Au moyen de la carte de débit virtuelle incluse dans l'offre.

L'offre Crédit Agricole à destination de la clientèle en situation de fragilité financière :

Le Compte à Composer Module Budget Protégé[1]

LE SOCLE	
Tenue de compte	1,00 € /mois
Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc) : Crédit Agricole en ligne Vision option virement externe	
Envoi carte en pli simple (pour les renouvellements)	
Forfait des opérations courantes illimitées comprenant les opérations de virements SEPA, de prélèvements SEPA et de TIP SEPA	
Information premier prélèvement SEPA	
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : • alerte essentielle (mensuelle) - solde débiteur • alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement	
Relevé de compte papier ou électronique (mensuel)	
MODULE BUDGET PROTÉGÉ	
Ouverture et clôture de compte	
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) - Cotisation carte : « L'Autre Carte »	
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : • alerte solde disponible (1 fois /semaine) • mini relevés (1 /semaine)	
Exonération des frais d'incidents	
Ces frais d'incidents comprennent : • les commissions d'intervention • les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision • les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé • le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision • les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision • les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision • les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques • les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire • les frais d'opposition (blocage) de la carte par la Banque	
2 chèques de banque par mois	
Fourniture de relevés d'identité bancaire (RIB)	
Un changement d'adresse (1 fois /an)	
Versement d'espèces en agence	
Retrait d'espèces en agence sans émission de chèque	

1 - En application de l'article L.312-1-3 alinéa 2 du code monétaire et financier relatif à l'offre spécifique destinée aux clients en situation de fragilité financière.

L'offre Crédit Agricole à destination de la clientèle Majeurs Protégés

• Compte de fonctionnement • Les virements interbancaires et prélèvements • Un relevé de compte mensuel • Une carte de retrait gratuite attachée au compte de fonctionnement • Une exonération des frais interdit bancaire autre banque • Une exonération des frais d'opposition sur les moyens de paiement • Une exonération des frais de re-confection de la carte bancaire en cas de perte ou vol • Une exonération des frais pour dysfonctionnement de compte • Relevé Global des Avoirs Annuel	3,00 € /mois*

* Si signature de convention, nous consulter

Offres qui ne sont plus commercialisées

Offre Eko by CA (Plus commercialisée depuis 04/2026)	2,05 € /mois
Offre Globe Trotter (offre réservée aux 18-30 ans inclus) (Plus commercialisée depuis 03/2025)	2,05 € /mois

Le Compte à Composer

Socle		2,55 € /mois
Module Maîtrise du Découvert souscrit après le 01/01/2017	**Découvert**	**Prix**
	De 1 à 500 €	2,55 € /mois
	De 501 € à 1000 €	3,50 € /mois
	De 1001 à 2000 €	4,60 € /mois
	2001 € et +	6,00 € /mois
Module Maîtrise du Découvert souscrit jusqu'au 31/12/2016	**Découvert**	**Prix**
	De 1 à 300 €	1,55 € /mois
	De 301 € à 800 €	2,55 € /mois
	De 801 à 1200 €	3,50 € /mois
	De 1201 à 2000 €	4,60 € /mois
	2001 € et +	6,00 € /mois
Module Budget Assurances		2,00 € /mois
	PREMIUM	2,35 € /mois
Module Compte Sécurisé		3,55 € /mois
	PREMIUM	5,60 € /mois
Module Épargne Pilotée		2,55 € /mois
	PREMIUM	3,55 € /mois
Module Suivi @ssuré		3,60 € /mois
	PREMIUM	4,50 € /mois

Réduction tarifaire selon le montant total souscrit applicable au Compte à Composer
Le client bénéficie d'une dégressivité tarifaire dont les modalités sont les suivantes :

Dégressivité Tarifaire	(socle + modules)
-5 % de réduction sur le montant total mensuel souscrit	Compris entre 4,30€ et 5,32€
-10 % de réduction sur le montant total mensuel souscrit	Compris entre 5,33€ et 7,54€
-15 % de réduction sur le montant total mensuel souscrit	Compris entre 7,55€ et 9,64€
-20 % de réduction sur le montant total mensuel souscrit	Egal à 9,65€ et plus
Avantages Tarifaires Supplémentaires	
Compte à Composer pour les 18-25 ans	-30% de réduction supplémentaire
A partir du 2ème Compte à Composer et suivants	-50% de réduction supplémentaire

Compte Service

Compte Service Initial (plus commercialisé depuis 11/2006) et Initial+ (plus commercialisé depuis 11/2012)	6,70 € /mois
Compte Service Equilibre (plus commercialisé depuis 11/2006)	9,00 € /mois
Compte Service Equilibre+ (plus commercialisé depuis 11/2012)	9,00 € /mois
Compte Service Optimum+ (plus commercialisé depuis 11/2012)	11,00 € /mois
Compte Service Privilège (plus commercialisé depuis 11/2006)	11,80 € /mois
Compte Service Privilège+ (plus commercialisé depuis 11/2012)	12,00 € /mois
Compte Service Prélude (plus commercialisé depuis 11/2012) Offre destinée uniquement aux clients qui n'ont pas la faculté de disposer d'un chéquier incluant : une carte Prélude, la consultation des comptes par internet, 2 chèques de banque par mois, des prélèvements automatiques illimités, des virements externes automatiques ou ponctuels illimités, l'exonération des frais d'incident de paiement dont Commission d'Intervention et le service d'alerte par SMS sur le solde du compte bancaire.	1,15 € /mois

Irrégularités et incidents

Commission d'intervention

Commission d'intervention (Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier : présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision…)	
• Par opération	8,00 €
• Plafond journalier	8,00 €
• Plafond mensuel	80,00 €
Montant plafonné en application de l'article L312-1-3 du Code monétaire et financier pour la clientèle bénéficiant des services bancaires de base ▲ :	
• Par opération	4,00 €
• Plafond journalier	4,00 €
• Plafond mensuel	20,00 €
pour la clientèle en situation de fragilité financière ayant souscrit l'offre spécifique :	
• Par opération	GRATUIT
• Plafond mensuel	GRATUIT

Opérations Particulières

Frais de retour de courrier (client inconnu à l'adresse)	22,60 €
Frais de gestion d'adresse NPAI (N'habite Pas à l'Adresse Indiquée)	18,45 € /an
Frais par saisie attribution ou conservatoire	94,25 € /acte
Frais par saisie administrative à tiers détenteur pour le prix indiqué : 10,00 % du montant dû aux Pouvoirs Publics, dans la limite d'un plafond de 100€	

Incidents de paiement

Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé	8,00 €
En cas d'interdiction bancaire :	
• Frais pour paiement d'un chèque émis en contravention avec une interdiction bancaire	39,40 € /chèque
• Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques	GRATUIT
Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision	13,75 € /chèque
Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision[1]	
• Montant du chèque inférieur ou égal à 50 €	30,00 € /chèque
• Montant du chèque supérieur à 50 €	50,00 € /chèque
(Frais non prélevés en cas de nouveau rejet du même chèque dans les 30 jours)	
Frais par ordre de paiement rejeté pour défaut de provision[2]	
• Si paiement < 20 €	Montant du paiement
• Si paiement ≥ 20 €	20,00 €
Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire	GRATUIT
Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque pour usage abusif	GRATUIT

1 - Les montants comprennent les frais de rejet de chèque, l'envoi de la lettre d'injonction, le blocage de provision affectée, le certificat de non paiement, les frais de régularisation et la commission d'intervention.
2 - Les montants comprennent, s'il y a lieu, la commission d'intervention.

Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision[1]	
• Si paiement < 20 €	Montant du paiement
• Si paiement ≥ 20 €	20,00 €
Frais de rejet de prélèvement pour un motif autre qu'un défaut de provision (Frais intégrant s'il y a lieu la commission d'intervention et la notification)	GRATUIT
Frais de non-exécution de virement externe différé ou permanent pour défaut de provision[1]	
• Si paiement < 8,12 €	Montant du paiement
• Si paiement ≥ 8,12 €	8,12 €

Plafonnement des frais d'incidents applicable aux clients identifiés comme éligibles à l'« Offre spécifique clients fragiles » au titre des articles L.312-1-3 et R.312-4-3 du Code monétaire et financier, pour les frais suivants :

- Les commissions d'intervention
- Les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision
- Les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé
- Le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision
- Les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision
- Les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision
- Les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques
- Les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire
- Les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque

25,00 € /mois maximum

Principe de plafonnement des frais de dysfonctionnement	
• Plafond mensuel comprenant les frais de rejet de chèque, de rejet de prélèvement ou TIP, la lettre Murcef et les commissions d'intervention	300,00 € /mois maximum
• Pour les clients équipés du Compte à Composer module «Budget protégé» ou du Compte Service Prélude	GRATUIT

1 - Les montants comprennent, s'il y a lieu, la commission d'intervention.

Découverts et Crédits[1]

Pour les offres de découvert et de crédit destinées aux jeunes, reportez-vous à la rubrique «Les offres pour les jeunes», page 28.

Attention ! Un crédit coûte de l'argent et doit être remboursé.

Découverts

Découvert ponctuel non convenu ou non formalisé (dépassement)

Taux débiteur annuel	Nous consulter
Taux Annuel Effectif Global (TAEG) maximal	Plafond du taux réglementaire

Autorisation de découvert remboursable dans un délai d'un mois, ou dans un délai supérieur à un mois et inférieur à 3 mois, ou dans un délai supérieur à 3 mois

Taux débiteur annuel	Nous consulter
Taux Annuel Effectif Global (TAEG) maximal	Plafond du taux réglementaire
Taux débiteur annuel en cas de dépassement	Taux de découvert non convenu
Frais de dossier / de mise en place ou renouvellement	GRATUIT

Crédits à la consommation

Crédit renouvelable

Crédit Renouvelable : Mon Crédit Dispo Le taux débiteur annuel et le TAEG (Taux annuel effectif global) sont indiqués sur l'offre de contrat de crédit	Nous consulter

Peuvent être associées au Crédit Renouvelable

- Une carte Cartwin est une carte de crédit facultative associée à un crédit renouvelable utilisable au comptant ou à crédit lors du paiement avec la carte, en France et à l'étranger
- Une assurance emprunteur[2] : 0,02725% par mois. Risques couverts : Décès et PTIA (perte totale et irréversible d'autonomie)

Frais de dossier	GRATUIT

Crédits qui ne sont plus commercialisés

Atout Libre Open	Nous consulter
Supplétis	Nous consulter

Crédit à la consommation amortissable à taux fixe

Le taux débiteur annuel et le Taux Annuel Effectif Global (TAEG) sont indiqués sur l'offre de contrat de prêt.

Prêt à la consommation Auto, Travaux, Personnel	Nous consulter
• Frais de dossier[3]	1,00 % du capital emprunté 75,00 € mini / 250,00 € maxi
Eco-prêt à taux zéro **Eco-prêt à taux zéro MaPrimeRénov'** **Eco-prêt à taux zéro PrimeRénov' Parcours accompagné TMO/MO**	Nous consulter
• Frais de dossier	GRATUIT
Assurance Emprunteur[2]	Nous consulter

1 - Sous réserve d'étude et d'acceptation de votre dossier.
2 - Dans les limites et conditions prévues au contrat d'assurance souscrit auprès de PREDICA, voir rubrique « Assurances et Prévoyance » : mentions légales page 32.
3 - Non applicable pour certains prêts réglementés dont Eco-PTZ

Crédits Immobiliers

Prêt épargne Logement	Nous consulter
Facilimmo (prêt à taux fixe ou révisable, amortissable ou in fine)	Nous consulter
Frais de dossier[1] • Montant minimum • Sur le prêt PAS	1,00 % du capital emprunté 575,00 € maximum 500,00 €
Frais de dossier[1] **- Construction** • Montant minimum	1,00 % du capital emprunté minimum 1 000,00 €
Assurance Emprunteur[2]	Nous consulter

Cautionnement bancaire

Mise en place d'un plafond • Frais de mise en place	51,50 €
Mise en place d'un acte • Commission d'engagement à la délivrance de l'acte	hors Good Loc 2,50% Good Loc 1,50%
Opérations en cours de vie • Commission d'engagement annuelle sur encours payable d'avance • Commission d'engagement mensuelle sur encours payable d'avance • Frais de mainlevée	hors Good Loc 2,50 % (min 51,50€) Good Loc 1,50 % (min 51,50€) 30,00 €

Autres opérations liées aux crédits

Décompte de prêt hors DCI (Directive Crédit Immobilier)		50,00 €
Réédition de tableau d'amortissement	• en agence • sur internet	30,00 € GRATUIT
Modification de compte à débiter[3]		51,50 €
Modification de la date d'échéance		51,50 €
Autres modifications simples de prêt (sans avenant)		51,50 €
Modifications complexes de prêt (avec avenant)		215,00 €
Transfert d'un prêt entre personnes		215,00 €
Frais de dossier pour réaménagement		Sur devis
Frais de mise en place de garanties		36,00 €
Frais d'acte de mainlevée hypothécaire		165,00 €
Transfert d'hypothèque		153,00 €
Lettre d'information annuelle des cautions (par an, par caution et par prêt)		GRATUIT
Ouverture de dossier sinistre assurance		51,50 €
Attestations diverses liées au prêt		31,00 €
Recherche contrat / photocopie		62,00 €
Inscription Frais de gestion Incident de Paiement (FICP)		GRATUIT
Mise en place d'un report d'échéance		51,50 €
Mainlevée de gage sur véhicule		51,50 €
Frais d'étude		105,00 €

1 - Non applicable pour certains prêts réglementés dont Eco-PTZ
2 - Dans les limites et conditions prévues au contrat d'assurance souscrit auprès de PREDICA, voir rubrique « Assurances et Prévoyance » : mentions légales page 32.
3 - Hors modification réalisée dans le cadre d'une mobilité bancaire.

Épargne et Placements financiers

Épargne bancaire

Transfert de compte vers une autre banque Livrets et assimilés	GRATUIT
Transfert de PEP'S, Compte et Plan d'Épargne Logement vers une autre banque (hors Crédit Agricole)	114,00 €
Mandat d'épargne / Mandat d'épargne+[1] **(écopage)** (plus commercialisé)	15,35 € /an

Épargne disponible

Livret A, Compte sur livret, Compte Épargne Logement, Livret de Développement Durable et Solidaire, Livret Codebis, Livret d'Épargne Populaire, Livret Engagé Sociétaire, Livret Agri

Ouverture	GRATUIT
Taux brut en vigueur	Nous consulter

Épargne moyen/long terme

Les dépôts à terme et Plan Épargne Logement

Ouverture	GRATUIT
Taux brut en vigueur	Nous consulter

L'assurance vie et le Plan d'Épargne Retraite Populaire (PERP)[2]

Droits d'entrée, rémunération, frais de gestion	Nous consulter

Placements financiers

Opérations diverses sur titres

Ouverture d'un compte titres, d'un PEA/PEA-PME ou d'un PERI (Plan d'Épargne Retraite Individuel)	GRATUIT
Transfert de compte titres vers une autre banque • titres cotés • titres non cotés	15,00 €/ligne 50,00 €/ligne minimum 120,00 €
Transfert d'un PEA/PEA-PME vers une autre banque • titres côtés • titres non côtés	15,00 €/ligne 50,00 €/ligne maximum 150,00 €
Transfert de titres étrangers	Nous consulter
Enregistrement et autres opérations sur titres non cotés	1,20% maximum 500,00 €
Autres cas de traitement des ordres	1% maximum 1 500,00 €
Mise en nominatif administré	31,35 €/ligne
Mise en nominatif pur	53,70 €/ligne
Gestion conseillée	Nous consulter
Service pôle Bourse	11,30 € /mois

1 - Mandat de placement automatisé des excédents de trésorerie.
2 - Contrat souscrit auprès de PREDICA, voir rubrique Assurances et Prévoyance : mentions légales page 32

Ordres de bourse : valeurs cotées en France

Commission de courtage de la société de bourse incluse à la tarification indiquée, frais de marché de la plateforme de négociation inclus.

ORDRES DE BOURSE À DISTANCE PAR INTERNET				
	Bourse Initial		Bourse Intégral	
	CTO/PERi	PEA /PEA-PME[1]	CTO	PEA /PEA-PME[1]
Ordre ≤ 500€	0,55% avec un minimum de 9,15 €	0,50%	0,99 €	0,48%
Ordre entre 500€ et 1000€			0,99 €	0,18%
Ordre > 1000€			0,12%	0,12%
WARRANT - SERVICE BOURSE INTÉGRAL			forfait : 9,35 €	
COMMISSION DE RÈGLEMENT DIFFÉRÉ (SRD) Service Bourse Intégral			0,024 % /jour	

ORDRES DE BOURSE EN AGENCE		
	CTO/PERi	PEA /PEA-PME[1]
% du montant de l'ordre	1,40% avec un minimum de 27,10 €	1,20%
Frais minimum par ordre	7,90 €	

ORDRES DE BOURSE À DISTANCE PAR TÉLÉPHONE		
	CTO/PERi	PEA /PEA-PME[1]
% du montant de l'ordre	1,20% avec un minimum de 17,00 €	1,20%
Frais minimum par ordre	5,70 €	
Plan d'investissement en ETF (en selfcare)	0,20 % du montant de l'ordre	

Ordres de bourse : valeurs cotées à l'étranger

	COMPTE-TITRES et PERI					PEA PEA PME
	Courtage	Frais fixes /ordre	Montant mini Frais bourse Europe	Montant mini Frais bourse USA	Montant mini Frais bourse AUTRES	Courtage
SERVICES DE BANQUE À DISTANCE						
Par téléphone	1,20%	5,70 €	20,00 €	16,00 €	80,00 €	1,20%
Par internet Bourse Initial	0,60%	GRATUIT				0,50%
Par internet Bourse Intégral	0,50%	GRATUIT				

Compte-titres et PERI :

Souscription et vente d'OPC externe (hors droits émetteur)
- agence, tél. ou internet : 1,20% minimum 12,10 € maximum 35,85 €

1 - Limites à 0,5 % du montant de l'opération pour les titres cotes (1) si elle est réalisée, et à 1,2 % dans les autres cas, plafonds non applicables pour les titres cot hors UE et EEE. Plafonds de 1,2 % du montant de l'opération pour les titres

PEA - PEA PME :

Souscription d'OPC externe (hors droits émetteur) en l'absence de droits d'entrée ou si acquis au fonds :
- agence, tél. : 1,20% maximum 35,85 €
- internet : 0,50% maximum 35,85 €

Souscription et vente d'OPC Crédit Agricole	Nous consulter
Ordre annulé, non exécuté	GRATUIT
Ordre sur CCA	11,40 €

Opérations sur or

Frais de négociation	
• commission sur montant brut (achat ou vente)	2,25%
• minimum	30,40 €
Conditionnement des pièces	
• en sac scellé (à la demande du client)	10,75 € /sac
Tarification des prestations annexes	Nous consulter
Droit de garde sur encours	0,75% maximum 500,00 €

Droits de garde annuels appliqués par compte titres, PEA, PEA-PME et PERI (valorisation au 31/12)

Pour les sociétaires (sur les parts sociales, les CCA et les actions Crédit Agricole SA) **et pour les détenteurs Bourse intégral**	GRATUIT
Frais de tenue de compte titres et plan d'épargne retraite individuel titres (PERI gestion libre)	23,90 € /an

Montant global du portefeuille compris entre :	Commission proportionnelle au montant du portefeuille
0 et 10 000 €	0,40%
10 001 et 50 000 €	0,30%
50 001 et 100 000 €	0,25%
> à 100 000 €	0,20%
Frais fixes par ligne	3,45 €
Montant maximum	500,00 €

Comptes inactifs

Les frais et commissions qui peuvent être prélevés sur les comptes inactifs s'entendent de l'ensemble des frais et commissions perçus par l'établissement sur les opérations relatives à la gestion et à la clôture de ces comptes et les produits et services bancaires liés à ces comptes. Ces frais et commissions sont plafonnés annuellement par compte pour chacune des catégories de compte comme suit :

- les produits d'épargne suivants ne donnent lieu au prélèvement d'aucun frais ni commission : Livret A, Compte sur livret d'épargne populaire, Plan d'épargne populaire, Livret jeune, Livret de Développement Durable et Solidaire, Plan et Compte d'épargne logement ;
- pour les comptes PEA, PEA-PME et les comptes sur lesquels sont inscrits des titres financiers, les frais et commissions prélevés annuellement par compte ne peuvent être supérieurs aux frais et commissions qui auraient été prélevés si le compte n'avait pas été considéré comme inactif ;
- pour les autres comptes mentionnés au I de l'article L. 312-19 du Code monétaire et financier : le montant total des frais et commissions prélevés annuellement par compte ne peut être supérieur à 30 €.

Offres pour les Jeunes

Ces offres et conditions tarifaires sont destinées aux jeunes dans les limites d'âge indiquées. Les jeunes peuvent aussi avoir accès à toutes les autres offres dès lors qu'ils satisfont à leurs conditions.

Cotisation carte pour les mineurs

Fourniture d'une carte de débit (Carte de paiement internationale à autorisation systématique) : Mastercard Mozaïc (10-17 ans)[1] • La cotisation de la carte Mastercard Mozaïc inclut les frais de la présente rubrique « Offres pour les Jeunes » suivants : - retrait d'espèces par carte au distributeur automatique de billets de la Caisse régionale, - retraits d'espèces par carte en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement, - retraits d'espèces par carte en euro dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE) à un distributeur automatique d'un autre établissement, - retraits d'espèces par carte en devises, dans ou hors pays de l'Espace Economique Européen (EEE) à un distributeur automatique d'un autre établissement, - paiements par carte en euro dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE), - paiements par carte en devises, dans ou hors pays de l'Espace Economique Européen (EEE).	GRATUIT jusqu'à 17 ans (inclus) 22,00 € à partir de 18 ans[2]

Cotisation carte pour les 18 / 25 ans

Les jeunes entre 18 et 25 ans inclus bénéficient de 50 % de réduction sur la cotisation des autres cartes présentées page 8 (hors L'Autre Carte, LSB, Maestro, Mastercard Eko, Globe Trotter, World Elite et Visa Infinite)

Fourniture d'une carte de débit (Carte de paiement internationale à débit immédiat) :	
• Mastercard / Visa	25,40 € /an
• Gold Mastercard Jeunes Voyageurs / Gold Mastercard / Visa Premier	72,50 € /an
Fourniture d'une carte de débit (Carte de paiement internationale à débit différé) :	
• Mastercard / Visa	25,40 € /an
• Gold Mastercard / Visa Premier	72,50 € /an

Cartes qui ne sont plus commercialisées

Carte Cirrus Mozaïc de retrait	• Pour les 12 / 17 ans	GRATUIT
	• Pour les plus de 18 ans	6,00 € /an
Fourniture d'une carte de débit (Carte de paiement internationale à autorisation systématique) :		
• Mastercard Mozaïc de paiement (pour les plus de 18 ans)		22,00 € /an
Fourniture d'une carte de débit (Carte de paiement internationale à débit immédiat) :		
• Mastercard Mozaïc		22,00 € /an
• Mastercard Jeunes Voyageurs (plus commercialisée depuis 02/2020)		25,50 € /an

1 - La carte Mozaic Black est souscriptible jusqu'à l'âge de 17 ans et peut être conservée par son titulaire jusqu'à ses 25 ans (inclus).
2 - Tarif applicable à compter de la cotisation annuelle qui suit les 18 ans du porteur

Paiement et retrait par carte

Paiement par carte (voir page 9)

Les paiements et retraits DAB, dans et hors zone euro, sont **GRATUITS**, si détention d'une carte bancaire de la gamme Mozaïc et Mastercard jeunes Voyageurs (hors frais de change), ou de la carte Globe Trotter.

Retrait par carte

Retrait par carte en euros[1] dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE)

Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets

	du Crédit Agricole	d'une autre banque
Carte Cirrus Mozaïc de retrait, Mastercard Mozaïc avec contrôle du solde, Mastercard Mozaïc Black, Mastercard Mozaïc	GRATUIT	GRATUIT

Autres cartes : voir page 10

Autres retraits[2] : voir page 10

Offres groupées de services

Cotisation à une offre groupée de services

Les jeunes entre 18 et 30 ans inclus bénéficient d'une réduction sur la cotisation des offres groupées de services : Prestige (page 13), Premium (page 14), Essentiel (page 16). Ces tarifs sont fixés par paliers en fonction de l'âge.

Offre Globe Trotter (plus commercialisée depuis 03/2025) (entre 18 et 30 ans inclus) - Voir page 19	2,05 € /mois
Compte à Composer (plus commercialisé depuis 12/2021) (entre 18 et 25 ans)	Réduction sur la cotisation de 30 %
Compte Service Mozaïc+ (plus commercialisé depuis 11/2012)	4,05 € /mois
Compte Service Mozaïc (plus commercialisé depuis 11/2006)	4,00 € /mois

Services d'alertes par SMS

Mini-relevés	
• Moins de 18 ans	1,35 € /mois
• De 18 à 25 ans	2,70 € /mois
• **Nombre de SMS inclus**	1 ou 2/semaine

Crédits et Découverts

• **Prêt étudiant** (jusqu'à 30 ans) • **Prêt Mozaïc Permis** (jusqu'à 26 ans) • **Prêt Mozaïc Projet** (jusqu'à 26 ans)	Nous consulter
Frais de dossier sur prêts mentionnés ci-dessus	GRATUIT
Good Loc (caution bancaire de loyers)	Nous consulter

Pour les autres opérations liées aux crédits, voir la rubrique « Autres opérations liées aux crédits » page 24

1 - Ou en devise équivalente : Devise suédoise ou en leu roumain (conformément au règlement européen n°2021/1230).
2 - Opérations de paiement hors champ d'application du règlement européen n°2021/1230 du 14 juillet 2021.

Épargne et placements financiers

Livret Tiwi (0-11 ans)	• Ouverture • Taux brut en vigueur	GRATUIT Nous consulter
Livret Jeune (12-25 ans)	• Ouverture • Taux brut en vigueur	GRATUIT Nous consulter
Droits de garde (jusqu'à 30 ans)		GRATUIT
Service Bourse Intégral (jusqu'à 30 ans) • Forfait si moins de 12 ordres par an		GRATUIT

Assurance

Assurance santé des étudiants à l'étranger 18-31 ans[1]	Nous consulter

Le Change

Achat ou vente de devises (billets, pour les moins de 26 ans)	GRATUIT

Opérations à l'étranger

Le Change

Achat ou vente de devises (billets)	6,80 € /opération +1% du cours de change sur le montant
Commission de change appliquée en sus pour toute opération (ex. : virement, chèque…) **nécessitant une conversion** (achat ou vente de devises)	
• ≤ à 75 000 €	0,06%
• > à 75 000 €	0,03%
• avec un minimum de	20,85 €

Chèque

Encaissement d'un chèque sauf bonne fin en euros ou en devises remis par nos clients	0,15% minimum 46,40 €
Encaissement d'un chèque crédit après encaissement en euros ou en devises remis par nos clients	0,20% minimum 71,00 €
Règlement de chèque • Paiement de chèque en euros ou en devises émis par nos clients	0,11% minimum 51,00 €
Frais de port chèque	55,00 € /chèque
Impayé chèque import/export	
• Avis d'opération	3,60 € /chèque
• Export impayé	51,10 € /chèque
• Frais de port chèque	55,00 € /chèque

Autres opérations

Nous consulter

1 - Le contrat d'assurance MyStudies Cover est un contrat d'APRIL International Care France – société par actions simplifiée au registre du commerce de Paris (sous le numéro 309 707 727) et à l'ORIAS (sous le numéro 07 008 000) et dont le siège social est situé 14, rue Gerty Archimède 75012 PARIS France. Ce contrat est conçu, géré et distribué par APRIL International Care France et assuré par GROUPAMA GAN VIE (garanties frais de santé et individuelle accident), CHUBB EuropeanGroup SE (garanties assistance rapatriement, responsabilité civile vie privée, stages et locative, assurance bagages et interruption de séjour) et EUROP ASSISTANCE (garantie assistance juridique). Entreprises régies par le Code des Assurances. Les évènements garantis et les conditions figurent au contrat.

Assurances et Prévoyance

Réalisez vos devis personnalisés en consultant notre site : www.ca-valdefrance.fr

Assurance pour vous et vos proches

L'assurance complémentaire santé	Nous consulter
L'assurance des accidents de la vie	Nous consulter
FONCTION DE LA COMPOSITION DE LA FAMILLE	
L'assurance dépendance fonction notamment des garanties choisies et de l'âge de l'assuré	Nous consulter
L'assurance décès fonction notamment des garanties choisies et de l'âge de l'assuré	Nous consulter
L'assurance obsèques	
• Contrat de financement : fonction notamment du capital choisi et de l'âge de l'assuré	Nous consulter
• Contrat d'assistance	Nous consulter

Assurance pour vos biens

L'assurance automobile	Nous consulter
L'assurance multirisque habitation	Nous consulter
L'assurance garantie locative	Nous consulter
L'assurance deux roues	Nous consulter
L'assurance tous mobiles	Nous consulter

Assurance pour vous protéger au quotidien

La protection juridique	Nous consulter
Sécuricompte assurance vol (moyens de paiement)	2,00 € /mois
Sécuricompte Famille (plus commercialisé depuis 10/1999)	à partir de 52,05 € /an
Sécuripel	2,58 € /mois

Assurance Emprunteur

Nous consulter

Voir la rubrique « Assurances et Prévoyance : mentions légales » page 32

Assurance de la Banque au Quotidien

	Standard	Premium
Cotisation à une offre d'assurance perte/vol des moyens de paiement et effets personnels : **SécuriCOMPTE**[1]	24,00 € /an/ compte	50,40 € /an/ compte
Cotisation à une offre d'assurance des achats à distance : **SécuriWEB**	15,00 € /an/ compte	30,00 € /an/ compte
SécuriBUDGET (plus commercialisé depuis 01/2025)	21,74 € /an/ compte	
SécuriPROTECTION (plus commercialisé depuis 01/2025) (l'offre SécuriPROTECTION est intitulée SécuriBUDGET Premium dans le cadre du Compte à Composer)		25,59 € /an/ compte
SécuriEPARGNE (plus commercialisé depuis 01/2025)	3,20 € /an/ compte	24,05 € /an/ compte

1 - Selon la loi, votre Caisse régionale vous rembourse des sommes débitées frauduleusement de votre compte sauf lorsque c'est vous qui agissez frauduleusement ou lorsque vous faites preuve de Négligence Grave. L'assurance SécuriCOMPTE ne se substitue pas aux obligations légales de votre Caisse régionale et offre une protection dans les cas décrits dans la Notice d'Informations.

Cotisation à une offre d'assurance en cas d'imprévus de la vie (licenciement économique ou décès/ PTIA accidentels) : **SécuriTRESORERIE** (dénommé SécuriCOMPTE Découvert dans le cadre du Compte à Composer) souscrit jusqu'au 31/12/2016

Prix	Tranches de découvert
16,20 € /an/compte	≤ 300 €
24,00 € /an/compte	de 301 € à 2000 €
36,00 € /an/compte	> 2000 € Plafond d'indemnisation 3 000 €/sinistre/an

Cotisation à une offre d'assurance en cas d'imprévus de la vie (licenciement économique ou décès/ PTIA accidentels) : **SécuriTRESORERIE** (dénommé SécuriCOMPTE Découvert dans le cadre du Compte à Composer) souscrit à partir du 01/01/2017

Prix	Tranches de découvert
16,20 € /an/compte	≤ 500 €
24,00 € /an/compte	de 501 € à 2000 €
36,00 € /an/compte	> 2000 € Plafond d'indemnisation 3 000 €/sinistre/an

Pour toute souscription à une offre Globe Trotter (voir page 19) : réduction de 50 % sur la cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement « SécuriCOMPTE » (version standard) souscrite sur le même compte pendant toute la durée de détention de l'offre Globe Trotter.

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE : mentions légales

Les contrats d'assurance et de prévoyance sont présentés par la Caisse régionale de Crédit Agricole Val de France en sa qualité d'intermédiaire en assurance enregistré à l'ORIAS sous le numéro 07 022 704 (www.orias.fr).

Les contrats sont souscrits auprès des entreprises suivantes, régies par le Code des Assurances, soumises au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) sise 4 Place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09 :

PACIFICA S.A. au capital entièrement libéré de 445 445 425 euros. Entreprise régie par le Code des assurance - Siège social : 8-10 Boulevard de Vaugirard - 75724 Paris Cedex 15. 352 358 865 RCS. Paris. N° de TVA : FR 95 352 358 865.
Les contrats d'assurance dommages

PREDICA - S.A. au capital de 1 029 934 935 € entièrement libéré. Entreprise régie par le Code des assurances - Siège social : 16-18 boulevard de Vaugirard - 75015 Paris. 334 028 123 RCS Paris
Les contrats d'assurance vie, décès et assurance dépendance.
Les contrats Financement Obsèques (contrat d'assurance de groupe vie-entière à adhésion facultative souscrit par l'Andecam).
Les contrats d'assurance emprunteur des prêts immobiliers et prêts à la consommation.

CAMCA Caisse d'Assurances Mutuelles du Crédit Agricole - Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Siège social : 53, rue La Boétie - 75008 PARIS, immatriculée auprès de l'INSEE sous le numéro Siret 784 338 527 00053.
Les contrats d'assurance SécuriCOMPTE, SécuriWEB, SécuriEPARGNE, SécuriLIVRETS, SécuriZEN, SécuriCOMPTE Découvert et SécuriTRESORERIE.

Le PER est assuré par **CAAR** - Crédit Agricole Assurances Retraite - SA au capital de 319 116 250 € entièrement libéré. Fonds de retraite professionnel supplémentaire régi par le code des assurances Siège social 16 -18 boulevard de Vaugirard - 75015 Paris 905 383 667 RCS Paris.

EUROP ASSISTANCE - S.A. au capital de 61 712 744 € - Entreprise régie par le Code des assurances - Siège social : 89 rue Taitbout, 75009 PARIS - 451 366 405 RCS Paris - Numéro ADEME-IDU : FR398967_01DJMJ1.

APRIL INTERNATIONAL Care France - S.A.S. au capital de 200 000 € - RCS Paris 309 707 727. Intermédiaire en assurances - Immatriculée à l'ORIAS sous le n°07 008 000 (www.orias.fr).
Les contrats d'assurance santé des étudiants à l'étranger 18-31 ans.
Produit conçu et géré par APRIL International Care France et assuré par **Groupama Gan Vie** (garantie frais de santé), **Chubb Européen Group SE** (pour les garanties assistance rapatriement, responsabilité civile vie privée, stages et locatives, assurance bagages, incident et interruption de séjour et assistance juridique) NAF6622Z - N° IDENTIFIANT TVA FR60309707727.

PREVISEO OBSEQUES SA au capital de 500 000€, siège social : 16-18 boulevard de Vaugirard 75015 Paris, 409 866 RCS Paris. (pour la garantie assistance juridique). NAF6622Z - N° IDENTIFIANT TVA FR60309707727.
Les prestations d'assistance des contrats « Assistance Obsèques ».

Successions

Frais facturés pour les opérations liées aux successions ouverte jusqu'au 12/11/25

Frais d'ouverture et de traitement de dossier • Succession ≤ 3 000 € • Succession > 3 000 €	GRATUIT 1% du montant total du solde des avoirs avec mini 80€ et maxi 620€
Frais de gestion annuels (lorsque le dossier de succession est traité durant une période supérieure à 12 mois)	85,00 €

Le montant des avoirs pris en compte pour les frais d'ouverture et de traitement du dossier de succession correspond à 100 % des avoirs des comptes individuels et à 50 % des avoirs des comptes joints, à la date du décès.

Frais facturés pour les opérations liées aux successions ouverte entre le 13/11/25 et le 04/10/26[1]

Mineurs		GRATUIT
Majeurs		
• Montant des avoirs < 6 000 €		GRATUIT
• Montant des avoirs ≥ 6 000 €		
En cas de justification par l'héritier de sa qualité d'héritier[2]	Succession non complexe	GRATUIT
	Succession complexe[3]	1% du montant total du solde des avoirs dans la limite de 857€

Frais facturés pour les opérations liées aux successions ouvertes à compter du 05/10/26[1]

Mineurs	GRATUIT
Majeurs	
• Montant total des soldes des avoirs < 10 000 €	GRATUIT
• Montant total des soldes des avoirs > ou = 10 000 €	1% du montant total du solde des avoirs dans la limite du montant fixé par la réglementation[4]

1 - Les tarifs détaillés ci-dessus couvrent l'ensemble des opérations liées à la succession réalisées sur les comptes suivants : compte de dépôt, compte sur livret (CSL) et autres produits d'épargne constitués sur la base du CSL, livret A, livret de développement durable et solidaire (LDDS), livret d'épargne populaire (LEP), plan d'épargne populaire (PEP), livret jeune, compte épargne logement (CEL), plan épargne logement (PEL) et compte épargne d'assurance pour la forêt (CIFA). Sont également couvertes les opérations liées à la succession réalisées sur les comptes ouverts au nom du défunt utilisés pour un usage professionnel.

2 - En application de l'article L. 312-1-4-1 du code monétaire et financier, l'héritier justifie de sa qualité d'héritier soit par la production d'un acte de notoriété, soit par la production de l'attestation prévue au cinquième alinéa de l'article L. 312-1-4 du code monétaire et financier.

3 - En application de l'article L. 312-1-4-1 du code monétaire et financier, les opérations liées à la succession sont manifestement complexes dans l'une des situations suivantes :
- en cas d'absence d'héritiers mentionnés au 1° de l'article 734 du code civil c'est-à-dire les enfants du défunt et leurs descendants.
- en cas de présence d'un contrat de crédit immobilier en cours à la date du décès,
- en cas de présence d'un ou plusieurs comptes à clôturer du défunt de nature professionnelle,
- en cas de constitution de sûretés sur les comptes et produits d'épargne à clôturer,
- en cas d'existence d'éléments d'extranéité (par exemple : résidence habituelle du défunt ou d'un héritier à l'étranger).

4 - Montant prévu par l'article D312-1-3 du code monétaire et financier et revalorisé annuellement. Par exemple, le montant en vigueur au 29 décembre 2025 était de 857 euros.

Le montant total des soldes des avoirs est composé de l'addition des soldes existants au jour du décès sur chacun des comptes ouverts dans les livres de la Caisse Régionale suivants : compte de dépôt, compte sur livret (CSL) et autres produits d'épargne constitués sur la base du CSL, livret A, livret de développement durable et solidaire (LDDS), livret d'épargne populaire (LEP), plan d'épargne populaire (PEP), livret jeune, compte épargne logement (CEL), plan épargne logement (PEL) et compte épargne d'assurance pour la forêt (CIFA). Dans le cas où le défunt détenait un ou plusieurs comptes utilisés pour un usage professionnel ouverts à son nom, le solde des avoirs de ces comptes est pris en compte pour le calcul du montant total du solde des avoirs.
Pour les comptes joints, le montant total du solde est pris en compte.

Autres Services

Mon Sécuricoffre+ [1]

• 5 Go	3,00 € /mois
• 50 Go	5,00 € /mois

Banque Privée

Convention Crédit Agricole Banque Privée	à partir de 525,00 € /an

Protection des particuliers

• la télésurveillance[2]	Nous consulter Formule Initiale à partir de 19,90 € Formule Intégrale à partir de 29,90 €
• la téléassistance à domicile[3]	Nous consulter
• la téléassistance mobile[3]	Nous consulter

1 - Offre réservée aux clients des Caisses Régionales Crédit Agricole ayant souscrit au service Crédit Agricole en ligne.
2 - Prestation de télésurveillance exécutée par NEXECUR PROTECTION (pour lequel le CA agit en qualité de mandataire), SAS au capital de 12 547 360 €, Siège social : 13, rue de Belle Ile 72190 COULAINES, SIREN 799 869 342 RCS LE MANS - N° TVA FR 19 799869342 - Autorisation d'exercer CNAPS AUT-072-2113-07-09-20140389180 « l'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient ».
3 - Les contrats de téléassistance sont proposés par NEXECUR Assistance, Groupe Crédit Agricole, Siège social : 13 rue de Belle Ile 72190 COULAINES - SAS au capital de 23 450 € - SIREN 515 260 792 RCS LE MANS - N° TVA FR 88 515260792 - Code APE : 9609Z - DECLARATION SERVICE A LA PERSONNE N° 515260792 effectuée en décembre 2014.

Magazines Offre réservée aux clients du Crédit Agricole

Merci pour l'info Prestige (version numérique) • Accès à la version numérique de Merci pour l'Info • Accès annuel illimité au service de renseignements Allô Expert Merci pour l'Info • Accès numérique à monkiosquepresse.fr	48,00 € /an
+ Option Papier : le magazine Merci pour l'info (12 numéros /an) et ses guides pratiques livrés à domicile	38,08 € /an
Merci pour l'info Premium (version numérique) • Accès à la version numérique de Merci pour l'Info • Accès annuel illimité au service de renseignements Allô Expert Merci pour l'Info	18,00 € /an
+ Option Papier : le magazine Merci pour l'info (12 numéros /an) et ses guides pratiques livrés à domicile	38,08 € /an
Formule Essentiel (version numérique) • Accès à la version numérique de Merci pour l'Info • Accès au service de renseignements Allô Expert Merci pour l'info : 2 demandes /an	12,00 € /an
+ Option Papier : le magazine Merci pour l'info (12 numéros /an) et ses guides pratiques livrés à domicile	38,08 € /an

Abonnement papier et numérique

Santé Magazine (Abonnement de 12 n°/an, précédé de 3 n° offerts)	31,60 € /an
Détente et jardin (Abonnement de 6 n° /an, précédé de 2 n° offerts) + 1 hors-série	22,90 € /an
Régal (Abonnement de 6 n°/an, précédé de 2 n° offerts) + 2 hors-série	27,90 € /an
Maison Créative (Abonnement de 6 n°/an, précédé de 2 n° offerts) + 1 hors-série	23,90 € /an
Détours en France (Abonnement de 8 n°/an, précédé de 2 n° offerts) + 3 hors-série + 1 carte Michelin de la région concernée dans chaque numéro	49,80 € /an
Plus de Pep's (Abonnement de 6 n°/an, précédé de 1 n° offert)	19,90 € /an
Parents (Abonnement de 6 n°/an, précédé de 1 n° offert)	18,90 € /an
Merci pour l'info (Abonnement de 12 n°/an, précédé de 3 n° offerts)	56,08 € /an

Service clients Uni-Médias : pour toute question relative aux publications
N° Cristal : 09 69 32 34 40 (appel non surtaxé)
Ces publications sont éditées par la SAS UNI-MEDIAS filiale de Presse du Groupe Crédit Agricole 22 rue Letellier 75015 PARIS. La résiliation est possible à tout moment auprès d'Uni-Médias.

Envoi de courrier en recommandé	5,35 € /courrier
Location salle «La Place»	8,50 € par 1/2 journée
• Pour les sociétaires	GRATUIT

Glossaire des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement

(Article D.312-1-1 I.A. du code monétaire et financier)

Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc.)

Ensemble de services rendus par la banque disposant ou non d'agence ou de lieu d'accueil de la clientèle et utilisant les nouvelles technologies (internet, téléphone...) pour réaliser à distance - tout ou partie – des opérations sur le compte bancaire.

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS

Le compte est débité des frais perçus au titre de l'abonnement au service des alertes ainsi que le cas échéant des frais perçus lors de chaque envoi de SMS.

Tenue de compte

L'établissement tient le compte du client.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, au jour le jour.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, à une date convenue. Elle permet également d'effectuer des retraits qui sont débités au jour le jour sur le compte.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur son compte.

Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)

Le client retire des espèces à partir de son compte, en euro avec une carte de paiement internationale depuis le distributeur automatique d'un autre établissement.

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement

Le compte est débité des frais perçus par l'établissement au titre de la cotisation à l'offre d'assurance.

Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel)

L'établissement qui tient le compte vire, sur instruction du client, une somme d'argent du compte du client vers un autre compte, à titre occasionnel.

Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA)

Le client autorise un tiers (le bénéficiaire) à donner instruction à l'établissement qui tient le compte de ce client de virer une somme d'argent du compte du client vers celui du bénéficiaire. Cet établissement vire ensuite le montant considéré au bénéficiaire à la date ou aux dates convenues entre le client et le bénéficiaire. Le montant concerné peut varier. Le compte est débité des frais perçus par l'établissement pour le paiement d'un prélèvement SEPA présenté par le bénéficiaire.

Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA)

Le client autorise un tiers (le bénéficiaire) à donner instruction à l'établissement qui tient le compte de ce client de virer une somme d'argent du compte du client vers celui du bénéficiaire. Cet établissement vire ensuite le montant considéré au bénéficiaire à la date ou aux dates convenues entre le client et le bénéficiaire. Le montant concerné peut varier. Le compte est débité des frais perçus par l'établissement pour la mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA.

Commission d'intervention

Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entrainant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision…).

Cartographie des zones européennes

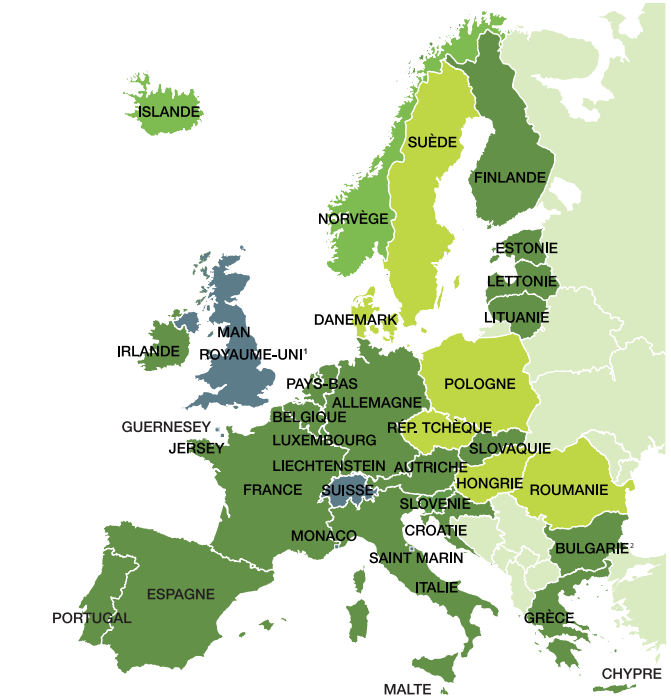

- Pays de la zone Euro*
- Pays de l'Union Européenne (U.E.)
- Pays de l'Espace Économique Européen (EEE)
- Pays de la zone SEPA (Single Euro Payments Area)

1 - Le Royaume Uni ne fait plus partie de l'UE depuis le 1er février 2020 mais reste pays membre de la zone SEPA.

2 - La Bulgarie utilise l'euro comme monnaie nationale depuis son entrée dans la zone Euro le 01/01/2026.

* Monaco, Andorre et le Vatican utilisent l'euro comme monnaie nationale mais ne font pas partie des pays de la zone euro.

Le Vatican et Andorre ont intégré la zone SEPA au 01/03/2019.

Cette liste est susceptible d'évoluer.

Résoudre un litige

Vos interlocuteurs internes

Pour vos services bancaires, vos produits/services financiers et s'agissant de la commercialisation de vos contrats d'assurance

En premier recours amiable : votre agence et le service client

Votre agence. Votre agence est à votre disposition pour vous fournir tous les renseignements souhaités sur le fonctionnement de votre compte ou sur l'utilisation des services mis à votre disposition et répondre à vos éventuelles réclamations. Vous pouvez lui faire part de votre réclamation à l'oral (par exemple : au cours d'un entretien en agence avec votre conseiller ou par téléphone) ou par écrit (par exemple : par courrier à l'adresse postale de votre agence).

Dans le cas où vous avez formulé votre réclamation à l'oral ou par messagerie instantanée, si la réponse qui vous a été apportée ne vous donne pas entière satisfaction et si vous ne disposez pas d'une copie datée de votre réclamation, nous vous invitons à la formuler par écrit.

Le service client. Si la réponse apportée par votre agence ne vous satisfait pas, ou si vous n'avez pas eu de réponse, vous avez la possibilité de formuler votre réclamation par écrit auprès de notre service client. Il s'efforcera de trouver la meilleure solution à votre différend.

Pour saisir notre service client, vous pouvez écrire à notre adresse Service Clients 1 rue Daniel Boutet- CS 50069 - 28008 Chartres Cedex, ou en allant sur notre site Internet : service.clients@ca-valdefrance.fr

Pour vos assurances (en dehors des réclamations portant sur la commercialisation de votre contrat d'assurance)

Votre réclamation liée à la souscription, la gestion, l'application ou l'interprétation de votre contrat d'assurance est prise en charge par nos collaborateurs expérimentés et formés sur le traitement des réclamations.

En premier recours amiable : votre conseiller bancaire ou le service de gestion en charge de votre sinistre ou le service réclamation de votre assureur

Votre conseiller bancaire. Votre conseiller bancaire est votre interlocuteur au quotidien. Il est à votre disposition afin de répondre à vos attentes et vous proposer des solutions adaptées à vos besoins. Il est l'interlocuteur privilégié auprès duquel vous adresser en cas de réclamation liée à votre contrat d'assurance. Vous trouverez ses coordonnées sur votre relevé de compte. Il mettra tout en œuvre pour parvenir à un accord.

Le service de gestion en charge de votre sinistre. Le service de gestion en charge de votre sinistre, et en particulier votre gestionnaire avec lequel vous êtes en relation pour un sinistre dommages (auto, habitation, santé et autres) est à votre disposition afin de répondre à vos attentes et vous proposer des solutions adaptées à vos besoins. Vous pouvez lui faire part de votre réclamation par téléphone, par courrier postal ou électronique.

Dans le cas où vous avez formulé votre réclamation à l'oral ou par messagerie instantanée, si la réponse qui vous a été apportée ne vous donne pas entière satisfaction et si vous ne disposez pas d'une copie datée de votre réclamation, nous vous invitons à la formuler par écrit.

Le service réclamation de votre assureur. Si à l'issue de votre échange, vous n'avez pas obtenu entière satisfaction ou si vous souhaitez contacter directement le service réclamation de l'assureur, vous avez la possibilité de formuler une réclamation écrite.

Selon la nature du contrat, vous pouvez vous adresser :

Pour un contrat d'assurance dommages (auto, habitation, santé et autres), assuré par Pacifica, à :

Pacifica – Service consommateurs, 8-10, boulevard de Vaugirard, 75724 Paris cedex 15

Pour un contrat d'assurance-vie épargne ou retraite assuré par Predica, à :

Predica – Relation et Service clients, 16-18, boulevard de Vaugirard, 75724 Paris cedex 15

Pour un contrat d'assurance prévoyance, décès, obsèques ou d'assurance emprunteur assuré par Predica ou CACI, à :

Crédit Agricole Assurances – Service réclamation, TSA 82222, 59652 Villeneuve d'Ascq cedex

Pour un contrat d'assurance-vie retraite assuré par Crédit Agricole Assurances Retraite, à :

Crédit Agricole Assurances Retraite, Centre de gestion, TSA 66004

Concernant les contrats assurés par CAMCA :

CAMCA Mutuelle - Service Réclamations, 53, rue La Boétie, 75008 Paris
reclamations.camca@ca-camca.fr

Nous accusons réception par écrit de votre réclamation écrite dans un délai maximal de **10 jours ouvrables** à compter son envoi. Nous apportons une réponse écrite à votre réclamation écrite au plus tard dans **un délai de 2 mois** à compter de son envoi.

Cas particulier :

- Si la réclamation écrite porte sur un service de paiement, nous nous engageons à vous apporter une réponse écrite dans les 15 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation, ou au plus tard dans les 35 jours ouvrables en cas de situations exceptionnelles.

Le Médiateur : en dernier recours amiable

La saisie d'un médiateur est le dernier recours amiable.

Vous pouvez saisir gratuitement et par écrit l'un des médiateurs ci-dessous, selon son domaine de compétence.

Votre demande doit être adressée au Médiateur compétent dans un délai d'un an à compter de la réclamation écrite formulée auprès de votre Caisse régionale (ou de la compagnie d'assurance concernée). A compter de la date à laquelle la saisine du Médiateur vous a été notifiée par ce dernier ainsi qu'à votre Caisse Régionale (ou à la compagnie d'assurance concernée), l'issue de la médiation prendra fin au plus tard dans un délai de 90 jours, sauf prolongation par le Médiateur en cas de litige complexe.

Dans le cadre de votre saisine du Médiateur, vous nous autorisez expressément à communiquer au Médiateur tous les documents et informations utiles à l'accomplissement de sa mission. Vous nous déliez donc du secret bancaire vous concernant, pour les besoins de la médiation.

Le Médiateur bancaire : Sous réserve que, vous n'avez pas pu résoudre au préalable votre différend directement auprès de votre agence et du service client de votre Caisse régionale par une réclamation écrite, ou en tout état de cause, deux mois après l'envoi d'une première réclamation écrite quel que soit l'interlocuteur ou le service auprès duquel elle a été formulée et qu'il y ait été ou non répondu, ou quinze jours ouvrables après la réception de la réclamation si celle-ci porte sur un service de paiement (ou trente-cinq jours ouvrables en cas de situation exceptionnelle), le Médiateur bancaire peut être saisi par écrit pour les litiges relatifs aux services fournis et aux contrats conclus en matière d'opérations de banque (gestion de compte, opérations de crédit, services de paiement), de produit d'épargne, ainsi qu'en matière de commercialisation de contrats d'assurance distribués par votre Caisse régionale :

- soit sur son site internet https://www.kergommeaux-mediateur-consommation.fr
- soit par voie postale : Monsieur Xavier de Kergommeaux, Médiateur de la consommation de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Val de France, 68 avenue d'Iéna, 75116 PARIS

Le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) : Sous réserve que, vous n'avez pas pu résoudre au préalable votre différend directement auprès de votre agence et du service client de votre Caisse régionale par une réclamation écrite, ou en tout état de cause, deux

mois après l'envoi d'une première réclamation écrite quel que soit l'interlocuteur ou le service auprès duquel elle a été formulée et qu'il y ait été ou non répondu, le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers peut être saisi par écrit pour tout litige relatif à des produits ou services financiers : de préférence par le formulaire électronique disponible sur le site internet de l'AMF https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur-de-lamf/votre-dossier-demediation/vous-voulez-deposer-une-demande-de-mediation ou en scannant le QR code ci-dessous, ou encore par courrier postal, à l'adresse 17 place de la Bourse 75082 Paris cedex 2.

Le Médiateur de l'Assurance : Sous réserve que, vous n'avez pas pu résoudre au préalable votre différend directement auprès de votre agence ou du service client de votre Caisse régionale (ou du Service Réclamations de la compagnie d'assurance concernée) par une réclamation écrite, ou en tout état de cause, deux mois après l'envoi d'une première réclamation écrite quel que soit l'interlocuteur ou le service auprès duquel elle a été formulée et qu'il y ait été ou non répondu, le Médiateur de l'Assurance peut être saisi par écrit pour tout litige relatif à la souscription, la gestion, l'application ou l'interprétation de contrats d'assurance (hors commercialisation) : par voie postale en écrivant à l'adresse suivante : La Médiation de l'Assurance - TSA 50110 - 75441 Paris Cedex 09 ou par voie électronique sur le site internet du Médiateur à l'adresse suivante : www.mediationassurance.org

LE TRI FACILE

BAC DE TRI

Document informatif à vocation non-publicitaire. Crédit photo : GETTYimages

10/2026 - DEP101_PART_012027 - Éditée par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France, société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit, dont le siège social est 1, Rue Daniel Boutet, 28000 Chartres, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Chartres, sous le numéro 400 868 188, inscrit à l'ORIAS (www.orias.fr) sous le n°07 022 704 en qualité de courtier d'assurance, titulaire de la carte professionnelle Transaction sur immeubles et fonds de commerce, numéro CPI 2801 2021 000 000 006 délivrée par la CCI d'Eure-et-Loir, bénéficiant de l'Assurance Responsabilité Civile Professionnelle délivrée par la CAMCA, 53 Rue de la Boétie, 75008 Paris - Identifiant unique CITEO : FR234311_01FONU.